

[Texte]

woman, should be under the scrutiny of the law. This is the only time that abortion can be considered a criminal act in the true sense of the word criminal. Abortion is a moral issue concerning a medical procedure and not a criminal act.

The inclusion of the therapeutic abortion committee requirement in section 251 is absolutely inappropriate and creates a situation of unequal access to safe medical abortion. This unequal access discriminates against women in the sense that by being denied a safe abortion their life and health are placed in serious danger. No other group is denied access to a medical procedure. No other group must resort to an unsafe non-medical procedure as a result of denial of medical services. No other medical procedure requires an approval by a committee that otherwise has no medical involvement in the procedure.

• 1605

Section 7 of the charter guarantees individuals the right to security of person. Very clearly, women are denied this right when denied equal access to safe abortion.

In each province, unequal access to safe abortion manifests itself in different ways. In Ontario and other provinces, there is the practice of what is referred to as a "quota system", where only predetermined numbers of women needing an abortion are permitted one. Hospitals are not required to have abortion committees. Of the 860 public hospitals, only 257 have committees and 19% of these are inoperative. Because there is no clear set of guidelines, abortions can be granted according to personal opinions and individual concepts of health.

In recent past years, those hospitals with abortion committees have come under the attack of extreme anti-abortion groups who believe no abortions should be performed because there are supposedly no life or health circumstances that warrant the necessity of abortion. Throughout Canada, anti-abortion groups have purposely monopolized membership at hospitals with abortion committees. In spite of the fact that they have no medical or administrative expertise, they become elected to the hospital board. Anti-abortion pressure is then used to manipulate committee members to deny all abortion requests.

It is this kind of unequal access to safe abortion that is the situation in P.E.I. As you may know from a national news story in June and other information sources, no abortions have been performed in P.E.I. since 1982. The only abortion committee in P.E.I., at the Prince County Hospital, is inoperative because of anti-abortion pressure tactics. Because of this, there is the unique situation where unequal access means no access to safe abortion. Consequently, P.E.I. women are living in conditions that existed before the 1969 amendment, which allows abortion for reasons of endangerment of life or health.

Any woman who becomes pregnant as a result of rape must leave the province for a safe abortion. A woman who is ill is forced to travel in this state of ill health to another province. A woman who is acutely ill, needing an emergency abortion,

[Traduction]

non consentantes. C'est uniquement dans ces circonstances que l'avortement peut être considéré comme un acte criminel au sens propre du terme. L'avortement est une question morale qui met en cause un geste médical et non un acte criminel.

L'exigence d'un comité d'avortement thérapeutique prévue aux termes de l'article 251 est tout à fait déraisonnable et crée une situation d'accès inégal à un avortement médical sûr. Cette inégalité d'accès est discriminatoire à l'endroit des femmes, car en leur refusant un avortement sûr, nous compromettons sérieusement leur vie et leur santé. Aucun autre groupe ne se voit refuser l'accès à des soins médicaux. Aucun autre groupe ne doit recourir à des soins non médicaux après s'être vu refuser des services médicaux. Aucune autre procédure médicale n'a besoin d'être approuvée par un comité qui n'a rien d'autre à voir avec la procédure comme telle.

L'article 7 de la charte garantit le droit à la sécurité. Il est très clair que ce droit est refusé aux femmes lorsque l'égalité d'accès à un avortement sans danger leur est nié.

Dans chaque province, l'inégalité d'accès à un avortement sans danger se manifeste de différentes façons. En Ontario et dans d'autres provinces, il y a ce que l'on appelle un système de quota, ou seul un nombre prédéterminé de femmes ont droit à un avortement. Les hôpitaux ne sont pas tenus d'avoir des comités d'avortement. Seulement 257 des 860 hôpitaux publics ont des comités, et 19 p. 100 d'entre eux ne fonctionnent pas. Comme il n'y a aucune directive claire, les décisions concernant les avortements peuvent reposer sur des opinions et principes personnels en matière de santé.

Dans les dernières années, les hôpitaux dotés de comités d'avortement ont été vivement critiqués par des groupes qui estiment qu'aucune considération de santé ou de vie ne peut justifier la nécessité d'un avortement. Partout au pays, les groupes anti-avortement ont monopolisé les comités d'avortement dans les hôpitaux. Malgré leur absence d'expérience médicale ou administrative, ces groupes se font élire au sein de ces comités. Ensuite, à force de pressions, ils réussissent à convaincre les membres du comité de refuser toute demande d'avortement.

C'est cette situation, cette inégalité d'accès qui prévalent à l'Île-du-Prince-Édouard. Comme vous l'avez peut-être appris aux actualités nationales en juin et par d'autres sources d'informations, aucun avortement n'a été pratiqué à l'Île-du-Prince-Édouard depuis 1982. Le seul comité d'avortement à l'Île-du-Prince-Édouard se trouve au *Prince County Hospital*, et il est devenu inopérant par suite de pressions exercées par les groupes anti-avortement. À cause de cela, l'inégalité d'accès se traduit par l'impossibilité d'obtenir un avortement sans danger. En conséquence, les femmes de l'Île-du-Prince-Édouard vivent dans des conditions qui existaient avant l'amendement de 1969 permettant l'avortement pour des raisons de santé.

Toute femme qui devient enceinte par suite d'un viol doit quitter la province pour subir un avortement sans danger. Une femme qui est malade est obligée de se rendre dans une autre province, malgré ses problèmes de santé. Une femme qui est